



**F. J. T. CONSTANTIN**

36, Avenue Paul Laurens - 26110 NYONS

Téléphone : 04 75 26 60 56

Fax : 04 75 26 64 31

## CONTRAT DE RESIDENCE

Etabli entre le Foyer "**Constantin**" et

Le Foyer met a disposition le studio N° ..... pour la période  
du ..... au .....

### POURQUOI VIENS TU AU FOYER ?

Tu t'engages à informer immédiatement les responsables du Foyer **de tout changement intervenant au niveau de ton emploi ou de ta formation.**

### TOI ET D'AUTRES DANS UN MÊME LIEU DE VIE.

N'oublies pas que le foyer est un lieu collectif d'habitation. Si l'équipe pense que ton comportement perturbe la vie du foyer, elle peut rompre ce contrat à tout moment et te demander de partir.

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

A l'issue du présent contrat de résidence, l'équipe du Foyer peut te proposer un nouveau contrat en fonction de l'évaluation du précédent, de ton projet (professionnel, familial, de logement....) et des réservations du moment. En cas de non renouvellement du contrat, tu t'engages à trouver une solution d'hébergement. Le foyer peut t'aider dans tes démarches.

### QU'EST CE QUE TU VAS PAYER ?

#### La redevance mensuelle comprend :

- l'hébergement
- les charges (eau, électricité, chauffage).
- l'assurance Responsabilité Civile locataire (excepté **te vol**)
- la location des meubles et de la vaisselle Les tarifs sont fixés et modifiés par le Conseil

d'Administration de l'Association. **Tu devras impérativement régler cette redevance avant le 10 de chaque mois déduction faite de l'APL directement encaissée par le foyer.**

***Tout retard de paiement suspend le contrat de résidence***

#### Le dépôt de garantie

Tu verses à ton arrivée une caution de .....€. qui te sera rendue à la fin de ton séjour après vérification de l'état des lieux de ton logement et clôture des comptes. Ainsi qu'une adhésion de .....€ par an.

### ETAT DES LIEUX

Lors de ton arrivée et de ton départ , un membre de l'équipe établira un état des lieux en ta présence. En cas de détériorations ou de dégâts du logement, mobilier ou des parties collectives, les réparations et remplacements seront faites par le foyer à tes frais. Un forfait nettoyage de .....€ sera facturé au départ.

Un membre de l'équipe du foyer, peut entrer dans ton studio à tout moment et dans la mesure où cela est nécessaire (entretien, réparation, travaux, sécurité,....).

### TON ENGAGEMENT

La signature de ce contrat implique l'acceptation des règles de fonctionnement du foyer présentées **dans le règlement intérieur** remis à chaque nouveau résident à son arrivée.

Le résident.

Le responsable légal.

Pour le Foyer,